

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont étudié attentivement votre lettre datée du 12 décembre 2007 (S/2007/735) relative à la demande du Gouvernement libanais, qui sollicite l'assistance technique de la Commission d'enquête internationale indépendante aux fins de l'enquête sur le meurtre du général de brigade François Hajj, survenu le 12 décembre 2007.

Déterminés à continuer d'aider le Gouvernement libanais à rechercher la vérité et à traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet attentat terroriste et d'autres attentats et meurtres perpétrés au Liban (voir S/PRST/2007/34 et S/PRST/2007/47), et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), ils invitent la Commission à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de leur enquête et le Secrétaire général à en informer le Gouvernement libanais et le chef de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Marcello **Spatafora**

07-64600 (F) 171207 171207